

Championnats de France de Trail 2026

1. IMPLANTATION

Le Trail du Ventoux à Bédoin (Vaucluse) sera le support des Championnats de France de trail 2026.

Sont proposés :

- Un trail long « L'Origine » : 50km et 2500 D+ (75 km/effort)
- Un trail court « Les Balcons du Ventoux » : 29km et 1350 D+ (42,5 km/effort)

Date : Dimanche 29 Mars 2026

Horaires : Trail long : départ à 7H30

Trail Court : départ à 9H30

2. QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS de France de TRAIL COURT ET LONG

- Les qualifications aux championnats de France de Trail court et long sont ouvertes à tous les licenciés Compétition des clubs FFA.
- La période de qualification s'étend du 4 juillet 2025 et jusqu'au 10 mars 2026 inclus. Les courses OPEN des Championnats de France précédents sont qualificatives à condition d'avoir couru avec une licence compétition et d'avoir obtenu les minimas requis en fonction de sa catégorie et de son sexe. Les courses des championnats de France de l'année précédente ne sont pas qualificatives.
- Les athlètes, en possession d'une licence Compétition FFA, devront avoir obtenu leur qualification sur un trail labélisé et en ayant obtenu les minimas requis en fonction de leur catégorie.
 - La qualification pour les France de trail court doit se faire sur un trail labélisé compris entre 30 km/effort minimum et faisant moins de 60 km/effort.
 - La qualification pour les France de trail long doit se faire sur un trail labélisé de 60 km/effort minimum et +.
- Les athlètes, en possession d'une licence Compétition FFA, Espoirs, Séniors Masters 0, Masters 1, Masters 3 et Masters 4 devront avoir réalisé une performance correspondant aux minimas de la cote VK trail de leur catégorie, (voir tableau VK trail site FFA). Les athlètes Masters 5, Masters 6, Masters 7, Masters 8, Masters 9 et Masters 10, en possession d'une licence Compétition FFA, devront avoir participé et terminé un trail labélisé préalablement aux championnats de France en fonction de leur choix (trail court ou long).
 - Un athlète qualifié sur le long des France ne pourra pas être basculé sur le format court des France et inversement.

- Pour être pris en compte dans le classement des championnats de France, il conviendra de terminer les épreuves dans le temps limite des barrières horaires fixées par l'Organisation.
- Les athlètes devront être licenciés compétition et avoir validé leur assurance, la veille du premier jour des Championnats de France (pour les athlètes ayant été qualifiés en fin de saison).
- **Le port du maillot du club est obligatoire** sur le trail long et sur le trail court.
- Le dossard doit être visible en toutes circonstances. Les ceintures porte-dossards sont acceptées sous réserve de permettre une bonne visibilité du numéro de dossard lors des contrôles effectués en course et à l'arrivée (numéro visible sur le devant).
 - La course étant commune à plusieurs catégories, il sera remis, pour certaines catégories, un dossard complémentaire mentionnant la catégorie de l'athlète et/ou un dossard ETR (signifiant « étranger » si l'athlète n'est pas de nationalité française). Le dossard de catégorie pourra être accroché sur le sac de course ou sur la ceinture porte-dossard mais à l'arrière de façon à être visible de tous.

Le port des 2 dossards (pectoral + catégorie) est obligatoire. Toute absence d'un ou de ces deux dossards pourra entraîner la disqualification de l'athlète par les juges arbitres.

3. INSCRIPTIONS

Tous les coureurs peuvent s'inscrire dès à présent sur le site de l'Organisation sur le trail court ou le trail long des Championnats de France 2025.

- La période pour les inscriptions s'étale du 4 Octobre 2025 jusqu'au 15 mars inclus.
- **Avant de s'inscrire, chaque athlète devra être qualifié et être en possession d'une licence compétition valide. Des contrôles auront lieu avant les Championnats de France. Tout athlète non qualifié ou n'étant pas en possession d'une licence compétition et qui se sera quand même inscrit sera retiré de la liste des engagés et rediriger vers la course OPEN s'il le souhaitera.**

4. SAS ÉLITE

Ont accès au SAS Élite :

- Les membres de l'équipe de France N à N-2.
- Les 15 premiers hommes et les 15 premières femmes du scratch des deux dernières éditions du Championnat de France de Trail et de Course en Montagne.
- Les athlètes ayant obtenus un VK Trail égal ou inférieur à 2'55" pour les hommes et 3'30" pour les femmes durant la période de qualification. Ces minimas pourront éventuellement être élargis en fonction du nombre d'athlètes ayant obtenus ces niveaux de performance et du quota de places acceptable dans le SAS élite.

- Sur proposition de la DTN.

5. UTILISATION DES BATONS

L'utilisation des bâtons est autorisée cependant, ils devront être pliés ou placés de manière à ne pas blesser un coureur dans les premiers kilomètres de course. Interdiction de prendre le départ avec les bâtons dépliés.

Si un ou une athlète part avec des bâtons, il ou elle devra les conserver pendant toute la course.

Si un ou une athlète part sans bâtons, cet athlète ne pourra pas se faire remettre des bâtons pendant la course.

6. MATERIEL OBLIGATOIRE DEMANDÉ PAR L'ORGANISATION

Le Trail du Ventoux est une course de montagne où vous pourrez rencontrer des conditions hivernales sévères, avec des différences thermiques très importantes entre la partie basse et la zone se situant au-dessus de 1 500 m (à titre d'exemple en 2014 : 10° au départ et -18° au sommet du Ventoux). Par conséquent, gérez votre matériel de sécurité en conséquence comme pour toute autre activité en montagne en hiver. Nous publions une liste de matériel vivement « conseillé », qui garantit une situation optimale de confort et de sécurité, appuyée sur des constats de terrain et retours d'expérience.

Équipement conseillé :

- Une réserve d'eau de 50 cl,
- Une réserve alimentaire,
- Une veste imperméable (à la place du coupe-vent obligatoire) permettant de supporter le mauvais temps en montagne (KIT +)
- Une tenue permettant la couverture des bras et des jambes : (KIT +) au minimum : manchons, corsaire et longues chaussettes, au mieux : collant, haut manches longues
- Des gants fins (KIT+)
- Une frontale chargée (75 km, 65 km)
- Un sifflet

Équipement obligatoire pour toutes distances :

- 1 contenant individuel pour être servi en liquide sur les ravitos
- Une couverture de survie

- Un téléphone chargé contenant le numéro de l'organisation (ces numéros figurent sur le dossard)

Trail long uniquement

- Un coupe-vent
- Un couvre-tête
- Un petit apport alimentaire et une réserve d'eau 50cl

Selon conditions, l'organisation peut préconiser en plus de ces éléments la présence du KIT+ (voir matos conseillé).

Des contrôles inopinés seront menés pour vérifier la présence des éléments obligatoires. (voir pénalités sanctions).

7. PÉNALITÉS

Seuls les juges arbitres désignés par la Commission Nationale Running pourront prendre des pénalités à l'égard des athlètes qui ne respecteraient par le règlement de course durant ces championnats de France.

Pénalités – sanctions prévues par l'organisation :

- Jet de déchet > pénalité 30 mn
- Assistance en dehors des zones autorisées > pénalité 20 mn
- Accompagnement sur le parcours par un tiers > pénalité 20 mn
- Eléments manquants du matériel obligatoire, constaté lors du contrôle du sac > pénalité 7 mn par élément manquant.
- Triche (échange de dossard non validé par l'organisation) > Disqualification
- Triche (coupe, utilisation véhicule...) > Disqualification
- Non-respect des personnes liées à l'organisation > Disqualification
- Refus de contrôle anti-dopage > Disqualification
- Non-assistance à un concurrent en difficulté nécessitant d'être pris en charge > Disqualification

8. RAVITAILLEMENTS :

Seuls les coureurs, munis d'un dossard sont admis sur les espaces ravitaillement.

Les ravitaillements par assistance personnelle ou d'équipes sont autorisés pour les distances : championnat de France Trail court et Trail long uniquement aux emplacements définis dans les onglets « courses ».

Aucune assistance n'est autorisée en dehors de ces zones. Toute assistance sauvage sera sanctionnée par les juges arbitres FFA.

Le JAS de la Couanche est désormais interdit d'accès aux véhicules par les autorités publiques.

9. ASSISTANCES (autorisée 50m avant et après les points prévus)

Sur le Trail long : **Chalet Reynard Km35** (Point alimentaire).

ASSISTANCE INTERDITE sur les ravitaillements Près de Michel (km 13.5) et Jas de la Couanche. Toute assistance sauvage sur ces deux ravitaillements seront sanctionnées immédiatement par les juges arbitres FFA (disqualification des athlètes concernés).

Mise à jour du 20/03/26

Sur le Trail Court : **Ravitaillement de Piau km17.**

Les personnes faisant l'assistance n'ont pas le droit de se servir sur les ravitaillements (nourriture ou boissons). Seuls les athlètes peuvent faire cela.

10. RENSEIGNEMENTS

Tous les renseignements pourront être obtenus sur internet www.athle.fr ou sur le site de l'Organisation ;

Le parcours pourra être modifié ou annulé en cas de météo défavorable.

LIEU et HORAIRES DE RETRAIT DES DOSSARDS :

Domaine des Florans à Bédoin

TRAIL LONG + TRAIL COURT

- Le samedi 28 Mars 2026 de 10H à 18H pour les 2 courses
- le Dimanche 29 Mars 2026 de :
 - de 7H à 8H45 pour le Trail Court
 - de 6H15 à 7H15 pour le Trail Long

Départs des courses :

- TRAIL LONG : le Dimanche 29 Mars 2026 à 7h30
- TRAIL COURT : le Dimanche 29 Mars 2026 à 9h30

CONTACTS :

Pour toute question à propos de ce championnat de France de Trail, un seul mail **France.trail@athle.fr**

Fédération Française d'Athlétisme – 33, avenue Pierre de Coubertin – 75640 PARIS CEDEX

Tél. 01 53 80 70 00 – Email : cnr@athle.fr